

CONTRAT-TYPE DE REVENDEUR AGRÉÉ (RESELLER AGREEMENT)

ARTICLE 1 : OBJET ET TERRITOIRE DU PARTENARIAT

Le présent contrat régit les conditions dans lesquelles le Revendeur Agréé assure la prospection commerciale, la distribution, l'installation physique et le support de premier niveau (L1) de la suite logicielle Acasia POS auprès des PME, imprimeries et commerces de son territoire attribué.

ARTICLE 2 : OBLIGATIONS ET MODÈLE ÉCONOMIQUE

1. Le Revendeur perçoit une commission récurrente sur chaque licence installée et activée.
2. Le Revendeur est autorisé à facturer ses propres prestations d'installation matériel, de paramétrage réseau et de formation du personnel client.
3. Acasia fournit le logiciel, les mises à jour hors-ligne/cloud, la formation certifiante et le support technique Niveaux 2 & 3.

ARTICLE 3 : PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE & CONFIDENTIALITÉ

La suite Acasia System demeure la propriété exclusive d'Acasia. Le Revendeur s'engage à préserver la confidentialité des données clients et à ne pas développer de solution concurrente directe durant la période de validité du contrat.

ARTICLE 4 : DURÉE ET DROIT APPLICABLE

Le présent contrat est conclu pour une durée d'un (1) an renouvelable par tacite reconduction. Il est régi par le Droit des Affaires de l'OHADA.

SIGNATURES ET ENGAGEMENT PARTENAIRE

Pour Acasia System :
La Direction Générale

Pour le Revendeur Candidat :

Nom & Prénom : _____

Signature anticipée / Cachet :